SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 OCTOBRE 2021
À 20 H DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE
6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT – ÎLE D'ORLÉANS

PRÉSENTS : Mmes Debbie Deslauriers, mairesse
Joëlle Derulle, conseillère
MM. Julien Milot, conseiller
Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller
Benoît Pouliot, conseiller
Bruno Gosselin, conseiller

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Motion de remerciements
4. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021
5. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
6. Rapport des membres du conseil et de la mairesse
7. Dépôt des rapports financiers comparatifs
8. Résolution : Adoption du règlement no. 609-2021 sur la Rémunération du personnel électoral
9. Résolution : Demande à Transports Québec – Panneau lumineux électronique modulable
10. Résolution : Octroi de contrat – Archéologie – Site du kiosque sanitaire
11. Résolution : Octroi de contrat – Plantation des fleurs – quai – été 2022
12. Résolution : Octroi de contrat – Étude de puits – Parc maritime
13. Résolution : Octroi de contrat – Englobe – ancien dépotoir
14. Résolution : Autorisation de signature – Kiosque sanitaire
15. Résolution : Paiement CAUCA – frais COVID
16. Résolution : Renouvellement mandat – Membre CA – Club nautique de l'Île-d'Orléans
17. Résolution : Signature – Entente – Bail - CNIO
18. Résolution : Appui – Projet Saint-Laurent à Gaspé - Prévention du suicide
19. Comptes à payer
20. Correspondance
21. Période de questions
22. Clôture de la séance

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Madame Deslauriers demande de déposer son rapport qui suit :

« Il s'agit de la dernière séance du mandat du conseil 2017-2021.

Au cours des 4 dernières années, le conseil et nos employés municipaux ont travaillé très fort et nous avons consacré de nombreuses heures au bénéfice de la communauté.

Malgré la pandémie, en travaillant ensemble et après avoir adopté ce soir la résolution de 30 km dans la zone scolaire, nous avons pu réaliser 30 projets majeurs sans augmentation sensible du taux d'imposition pour les citoyens. »

Voici un extrait du mot de la mairesse dans le dernier numéro du bulletin La Marée concernant les différents projets qui ont été mis de l'avant et réalisés de 2017 à 2021:

- La finalisation du projet du réseau de collecte des eaux usées bien amorcée par l'administration précédente;
- La vente de l'ancien bureau municipal, devenu le Bistrot de l'Île d'Orléans, un lieu d'accueil important pour notre municipalité qui en avait bien besoin;
- Le remplacement des affiches de noms de rues;
- L'acquisition d'un camion-citerne autopompe;
- La mise à niveau de huit citernes;
- La tenue de marchés publics;
- La signature d'ententes inter-municipales avec la municipalité de Saint-Jean; ces ententes visent à offrir à nos citoyens des services de qualité, avec des premiers répondants compétents qui seront appelés à intervenir sur notre territoire, principalement en cas détresse cardiaque ou de chocs anaphylactiques. Une seconde entente a également été conclue afin d'assurer une intervention rapide en cas d'intervention d'urgence hors route;
- La construction d'un abri permanent au Parc maritime, à coût nul pour les citoyens, qui permet de tenir des activités variées beau temps mauvais temps, l'accueil pour l'été 2021 à titre de projet pilote et selon un horaire prédéterminé du Panache mobile qui a ajouté à l'offre de restauration de Saint-Laurent;
- L'aménagement en 2018 d'îlots paysagers venus enjoliver les panneaux d'interprétation de l'histoire maritime de Saint-Laurent dans le cœur du village, dans le cadre du projet Saint-Laurent Village maritime;
- L'installation d'un nouveau système de chauffage à la caserne des pompiers;
- L'installation également d'un nouveau système de chauffage à l'édifice municipal;
- L'installation d'une génératrice pour alimenter l'édifice municipal et la caserne des pompiers en cas de panne de courant. Advenant une interruption prolongée du service d'électricité, les résidents pourront ainsi trouver refuge dans les locaux de la municipalité ;
- Le plan d'urgence de la municipalité demeure une priorité continue;
- Les travaux de peinture extérieure d''Espace F. X. Lachance;
- L'aménagement intérieur d''Espace F. X. Lachance grâce à la 'Taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec' TECQ 2019-2023, et

l'accueil d'une succursale de la Chocolaterie de l'île, grandement appréciée des résidents et des visiteurs :

- L'installation d'un panneau de signalisation pour la traverse piétonnière en face du terrain des loisirs;
- L'acquisition de panneaux indicateurs de vitesse mobiles;
- La poursuite des démarches pour améliorer la sécurité routière en partenariat avec la Sûreté du Québec et le ministère des Transports;
- L'installation de la sculpture « La volée d'oies sauvages », réalisée par Guy Bel. D'abord érigée à l'extrémité du quai, celle-ci sera déplacée devant l'Espace F. X. Lachance afin d'assurer sa longévité;
- La rénovation des salles de toilettes du chalet des Loisirs;
- La mise aux normes des puits municipaux et l'installation de systèmes de traitement de l'eau; terrain des Loisirs et à l'Espace F. X. Lachance;
- La signature d'une entente avec la Fabrique de la Sainte-Famille d'Orléans et l'obtention d'une subvention de 100 000 $ pour la construction prochaine d'un kiosque sanitaire;
- L'installation d'une nouvelle enseigne pour l'édifice municipal;
- La poursuite du projet Saint-Laurent Village maritime;
- L'aménagement du quai pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'en profiter en toute quiétude (partage plus sécuritaire de l'espace entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons);
- L'adoption d'un nouveau plan d'urbanisme et de ses règlements.

« Je profite de cette occasion et c'est avec une grande fierté que je remercie mon conseil pour tous les beaux projets que nous avons pu accomplir ensemble; nos familles pour leur patience, encouragement et support; l'administration, la voirie, la brigade des pompiers et nos bénévoles pour leur dévouement et leur aide et vous les citoyens pour votre appui. Ce fut un honneur et un privilège d'être votre maire au cours de ces 4 dernières années.

Je suis convaincue que le nouveau conseil prendra sa responsabilité au sérieux et je lui souhaite une belle continuation avec nos projets municipaux pour l'avenir. Je reste disponible au besoin pour le nouveau conseil. »

RÉSOLUTION NO : 1767-21

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un point varia est ajouté à l'ordre du jour : Embauche de sept (7) aspirant-pompiers.

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3. MOTION DE REMERCIEMENTS

La directrice générale, madame Michelle Moisan, remercie, en son nom et au nom des citoyens, le conseil sortant pour leurs quatre (4) années de mandat au services de la population.

L'assistance a chaudement applaudi les membres du conseil.

RÉSOLUTION NO : 1768-21

4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021

La directrice mentionne que le mandat à Vignola Stratégies d'affaire, résolution 1756-21 était au montant de 47 960 $ avant taxes et que le procès-verbal indique

ce montant et non le montant mentionné lors de la séance du 13 septembre qui comprenait les taxes nettes.

Il est **proposé** par Julien Milot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre tel que rédigé.

5. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Remis au mois prochain, aucun document reçu.

6. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL ET DE LA MAIRESSE

La mairesse et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

7. DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS COMPARATIFS

La directrice générale dépose les rapports financiers comparatifs;

- Le rapport financier à la même période pour l'année précédente
- Le rapport financier prévisionnel à la fin de 2021

Une copie est disponible pour consultation au bureau municipal ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

RÉSOLUTION NO : 1769-21

8. ADOPTION -RÈGLEMENT 609-2021 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL 2021

ATTENDU QUE la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., c. E-2.2) prévoit que le personnel électoral municipal soit rémunéré ;

ATTENDU QUE le règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (E-2.2, r. 2) qui fixe un minimum pour la rémunération du personnel électoral sera modifié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) d'ici le scrutin municipal de 2021 ;

ATTENDU QUE cette modification change les règles de base en ce qui a trait à la rémunération du personnel électoral;

ATTENDU QUE tenant compte de ces éléments il convient de modifier le règlement de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans qui fixe la rémunération du personnel électoral ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 7 août 2017 ;

ATTENDU QUE tous les conseillers présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé par** Gilles Godbout **résolu à l'unanimité des conseillers présents que** le présent règlement numéro 609-2021, intitulé **« Règlement fixant la rémunération du personnel électoral »**, soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Application

L'ensemble des rémunérations établies pour un scrutin s'applique également à la tenue d'un référendum selon les mêmes conditions décrites.

Article 3 Président d'élection

3.1 Lorsqu'il y a un scrutin, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de 600 $ pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du scrutin.

3.2 Lorsqu'il y a un vote par anticipation, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de 400 $ pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation.

Cette rémunération est de 800 $ lorsque le vote par anticipation dure 2 jours.

3.3 Pour l'ensemble de ses autres fonctions, le président d'élection a le droit de recevoir la rémunération suivante :

3.3.1 Lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection, 600 $.

3.3.2 Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors de l'élection, 350 $.

3.3.3 Lorsqu'une liste électorale est dressée, mais n'est pas révisée lors de l'élection, 350 $.

3.3.4 Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors de l'élection, 150 $.

Article 4 Secrétaire d'élection

Le secrétaire d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale aux trois quarts de celle du président d'élection.

Article 5 Adjoint au président d'élection

Tout adjoint au président d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale à la moitié de celle du président d'élection

Article 6 Scrutateur

Pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, lors du vote par anticipation y compris lors du dépouillement des votes et pour toutes autres tâches en lien avec les élections, tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération au taux de 20 $ par heure.

Article 7 Secrétaire du bureau de vote

Pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, lors du vote par anticipation y compris lors du dépouillement des votes et pour toutes autres tâches en lien avec les élections, tout secrétaire de bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération au taux de 17,50 $ par heure.

Article 8 Préposé au maintien de l'ordre (PRIMO)

Pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, lors du vote par anticipation y compris lors du dépouillement des votes et pour toutes autres tâches en lien avec les élections, tout préposé au maintien de l'ordre a le droit de recevoir une rémunération au taux de 20 $ par heure.

Article 9 Personnel affecté à la table de vérification de l'identité des électeurs

9.1 Président d'une table de vérification de l'identité des électeurs

Pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, lors du vote par anticipation et pour toutes autres tâches en lien avec les élections, tout président d'une table de vérification de l'identité des électeurs a le droit de recevoir une rémunération au taux de 15 $ par heure.

9.2 Membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs

Pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, lors du vote par anticipation et pour toutes autres tâches en lien avec les élections, tout membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs a le droit de recevoir une rémunération au taux de 15 $ par heure.

Article 10 Personnel affecté aux commissions de révision de la liste électorale

10.1 Réviseur

Pour les fonctions qu'il exerce lors de la révision de la liste électorale dans le cadre : d'une élection partielle, une élection générale ou un référendum, tout réviseur a le droit de recevoir une rémunération au taux de 20 $ par heure.

10.2 Secrétaire de la commission de révision

Pour les fonctions qu'il exerce lors de la révision de la liste électorale dans le cadre : d'une élection partielle, une élection générale ou un référendum, tout secrétaire de la commission de révision a le droit de recevoir une rémunération au taux de 20 $ par heure.

10.3 Agent-réviseur

Pour les fonctions qu'il exerce lors de la révision de la liste électorale dans le cadre : d'une élection partielle, une élection générale ou un référendum, tout agent-réviseur a le droit de recevoir une rémunération au taux de 20 $ par heure.

Article 11 Révision de la rémunération

La rémunération versée au personnel électoral est indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

De plus, il est entendu que la révision du traitement ne pourra être inférieure à l'augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) utilisée par la Municipalité dans le règlement sur le traitement des élus municipaux en vigueur au moment de la révision.

Enfin, la rémunération versée au personnel électoral ne pourra être inférieure à la rémunération établie par le MAMH dans le la cadre de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., c. E-2.2).

Article 12 Retenues à la source

Toute rémunération versée en vertu du présent règlement est payée, déductions faites des sommes devant être retenues à la source, le tout tel que prescrit par la loi.

Article 13 Dispositions finales et transitoires

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 574-2017 ainsi que tout règlement ou toutes dispositions incompatibles.

Article 14 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion et dépôt de projet:	2 septembre 2021
Adoption du règlement:	4 octobre 2021
Publication:	5 octobre 2021
Entrée en vigueur:	5 octobre 2021

RÉSOLUTION NO : 1770-21

9. <u>DEMANDE À TRANSPORTS QUÉBEC – PANNEAUX LUMINEUX MODULABLES</u>

ATTENDU QUE Transports Québec avait autorisé quatre traverses piétonnières au cœur du village dont une devant le 7014 Royal en 2016 lors des travaux de réfection du chemin Royal créant ainsi un précédent favorable;

ATTENDU QUE Transports Québec a fait effacer deux de ces traverses piétonnières pour des raisons de sécurité;

ATTENDU QUE le plan de déplacement *'À pied, À vélo, Ville Active*' réalisé par l'organisme Transports Viables - en 2016-2017 demeure d'actualité (voir p. 49 ci-jointe);

ATTENDU QUE l'augmentation de l'offre commerciale au cœur de la Municipalité dont l'avènement de la Chocolaterie dans l'ancien presbytère, de la Confiturerie Tigidou, du Truck et du Bistrot de l'Île, etc., a comme conséquence l'intensification de l'utilisation des circuits routiers piétonniers, cyclistes et véhiculaire pour les années à venir;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec par son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) tente d'éviter l'étalement urbain même dans les banlieues et les zones rurales et recommande la densification des cœurs de villages des différentes MRC;

ATTENDU l'étude réalisée en 2019 par Transport Québec et son accord pour installer pour des panneaux lumineux modulables dans notre Municipalité à l'instar de l'école située dans la municipalité de Saint-Famille;

ATTENDU QUE la demande du Conseil d'établissement du 30 septembre 2019 signée par 67 personnes (parents, employés et enseignants, etc.;

ATTENDU la pétition d'un groupe de citoyens de septembre 2020 concernant la vitesse dans la route Prévost.

ATTENDU le haut niveau de sensibilisation des intervenants de Transports Québec à la sécurité routière;

ATTENDU les résultats sont très positifs depuis l'installation des panneaux dans la zone scolaire à Sainte-Famille;

ATTENDU les ententes avec le Centre des services scolaires afin que l'école bénéficie et utilise depuis plusieurs années les sites de la Municipalité;

- Terrain des loisirs, piscine, patinoire selon les saisons;
- Chalet des loisirs pour le service de garde;
- Espace F.-X Lachance (ancien presbytère sis au 7014 chemin Royal) nouvellement ouvert et de plus en plus fréquenté, entre autres pour la Maison des jeunes pour l'aide aux devoirs;

ATTENDU les démarches entreprises par la Municipalité pour la sécurité des piétons au cœur, achats de figures d'enfants posées sur les terrains privés, la peinture de lignes jaunes sur le trottoir afin de bien le délimiter pour les marcheurs ;

ATTENDU qu'à l'été 2021 Transports Québec a envisagé la possibilité d'ajouter une traverse piétons dans le secteur entre l'église et le cimetière;

ATTENDU QUE le Conseil désire que Transports Québec mette tout en œuvre pour réaliser tout ce qui a été précédemment demandé;

ATTENDU QUE le Conseil réitère sa grande préoccupation par rapport à la sécurité des usagers de la route de tout son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Benoît Pouliot, **à** l'unanimité des conseillers présents demande à Transports Québec

- d'allonger la zone scolaire à l'Ouest jusqu'à la traverse lumineuse au terrain des loisirs,
- d'installer deux panneaux de vitesse lumineux modulable à 30 KM/h en période scolaire identique à ce qui est en place présentement à la municipalité de Sainte-Famille;
- d'ajouter une traverse piétons à l'endroit qui sera le plus approprié dans le secteur de l'église;
- DE PLUS, que Saint-Laurent puisse faire partie d'études et de projets futurs pour aider à mieux contrôler la vitesse sur **l'ensemble** de son territoire afin de protéger TOUS les utilisateurs de la route tant piétons, cyclistes qu'automobilistes par tous les moyens possibles.

Et qu'une copie de cette résolution soit transmise au bureau de madame Émilie Foster, députée - Adjointe parlementaire du ministre des Finances - Charlevoix-Côte-de-Beaupré.

RÉSOLUTION NO : 1771-21

10. OCTROI DE CONTRAT – ARCHÉOLOGIE-SITE DU KIOSQUE SANITAIRE

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer le contrat d'archéologie à Désirée-Emmanuelle Duchaine pour un montant forfaitaire de 3 936 $ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NO : 1772-21

11. <u>CONTRAT – PLANTATION DES FLEURS – QUAI – ÉTÉ - 2022</u>

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer le contrat d'achat et de plantation des fleurs au quai pour l'été 2022 à Ferme Michel Pouliot pour la somme de 1 523,30 $ plus les taxes applicables et dont les deniers proviendront des fonds généraux 2022.

RÉSOLUTION NO : 1773-21

12. <u>OCTROI DE CONTRAT – ÉTUDE DE PUITS – PARC MARITIME</u>

ATTENDU QUE l'eau du puits actuel du Parc maritime présente des problèmes de forte odeur et de qualité car présentant une quantité importante de dépôts;

ATTENDU QUE très peu d'information est disponible concernant le puits actuel;

ATTENDU QU'il faut vérifier s'il est possible de conserver le puits actuel ou s'il est préférable de creuser un nouveau puits;

ATTENDU QUE la construction d'un bâtiment d'accueil multifonctionnel nécessitera une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et le Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer un contrat de la firme AKIFER pour effectuer une visite des installations dans le but de procéder à l'évaluation du puits d'alimentation en eau potable du Parc Maritime ;

- Ingénieur en hydrogéologie : 117 $/hre
- Technicien sénior : 75 $/hre
- Transport : 0,68 $/km
- Compte-rendu et recommandations : 750 $

Les deniers pour ce contrat proviennent de la TECQ 2019-2023

RÉSOLUTION NO : 1774-21

13. <u>OCTROI DE CONTRAT – ENGLOBE - ANCIEN DÉPOTOIR</u>

Il est **proposé** par Nicolas Girard et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer un contrat maximum de 5 000 $ pour préparer une pré-étude en vue de réaliser un diagnostic de l'ancien dépotoir situé sur le lot numéro 6 038 173.

RÉSOLUTION NO : 1775-21

14. <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – KIOSQUE SANITAIRE</u>

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement a donné son accord au projet avec traitement d'eau pour maintenir l'eau potable à l'église avec qui le puits sera partagé;

ATENDU QUE le ministère de la Culture et des communications a donné son autorisation sous condition que les sondages archéologiques soient effectués en octobre;

ATTENDU QUE diverses ententes de subvention doivent être signées pour finaliser le montage financier du kiosque sanitaire avant de pouvoir octroyer le contrat de construction;

ATTENDU QUE la lettre ministérielle du ministre des Affaires municipales pourrait être reçue d'ici la fin octobre;

ATTENDU QUE le contrat de construction ne sera octroyé par résolution du Conseil municipal qu'après la réception de la lettre ministérielle et la signature de l'entente pour la subvention PRIMADA;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à signer toutes les ententes de subvention requises, et condition préalable à l'octroi du contrat de construction du kiosque sanitaire.

RÉSOLUTION NO : 1776-21

15. <u>PAIEMENT CAUCA – FRAIS COVID</u>

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de payer la facture reçue de CAUCA concernant les frais COVID reliés au facteurs de la pandémie (augmentation coûts d'entretien- temps supplémentaires, etc) au montant de 559,20 $ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NO : 1777-21

16. <u>RENOUVELLEMENT– MEMBRE CA – CLUB NAUTIQUE DE L'ÎLE-D'ORLÉANS</u>

Il est **proposé** par Julien Milot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de renouveler le mandat de monsieur Denys Maheux au sien du conseil d'administration du CNIO.

RÉSOLUTION NO : 1778-21

17. <u>SIGNATURE – ENTENTE BAIL– CLUB NAUTIQUE DE L'ÎLE-D'ORLÉANS</u>

ATTENDU QUE le Club nautique de l'Île-d'Orléans a fait une demande de financement pour des rénovations majeures;

ATTENDU QUE l'institution prêteuse demande que le Club nautique détienne un bail d'une durée de 25 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité a signé un bail de lot de grève no. 2021-069 dossier no. 4121-03-03-0040 avec du Domaine hydrique de l'État représenté par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour une durée de 25 années;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser la mairesse, madame Debbie Deslauriers ainsi que la directrice générale, madame Michelle Moisan à signer l'entente en annexe avec M. Denys Maheux et M. Michel Bergeron, respectivement président et trésorier du Club nautique de l'Île-d'Orléans;

RÉSOLUTION NO : 1779-21

18. <u>APPUI – PROJET SAINT-LAURENT À GASPÉ - PRÉVENTION DU SUICIDE</u>

Il est **proposé** par Joëlle Derulle et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'appuyer le projet Windsup de Saint-Laurent à Gaspé de **M. Marion Richard**, citoyen de la Municipalité, en collaboration l'organisme RELIEF – le Chemin de la Santé mentale;

- En octroyant un montant de 1 000$ pour la collecte de fonds de l'organisme;
- En mettant le lien de la campagne sur le site Internet de la Municipalité;
- En assurant la présence du maire et autre officiels au départ officiel le 28 mai 202;
- En organisant une conférence au retour pour partager l'aventure et ses retombées à l'automne 2022.

RÉSOLUTION NO : 1780-21

19. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Julien Milot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (**23 442.15** $) et le paiement des comptes (**379 144.97** $) totalisant **402 587.12 $** pour le mois de septembre 2021 et que la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1780-21.**

_____
Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

20. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est présentée.

RÉSOLUTION NO : 1781-21

21. VARIA

- **Embauche de sept (7) aspirant-pompiers**

Il est **proposé** par Bruno Gosselin et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de procéder à l'embauche de sept (7) aspirant-pompiers : Valérie Huot, Sylvain Delisle, Olivier Vaillancourt, Étienne Vaillancourt, Maxime Chabot, France Goulet et Dominic Letarte.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

Prochaine séance du conseil municipal – 22 novembre 2021 (dû au élections municipales du 7 novembre 2021)

RÉSOLUTION NO : 1782-21

23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 15.

.

_____	_____
MICHELLE MOISAN DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE	DEBBIE DESLAURIERS MAIRESSE

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».